

Conseil municipal du 25 03 2024– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

25) Projet de rénovation de la toiture de la Maison médicale

Del2024-025. Nomenclature : 7.5. – Demande de subvention

Rapporteur : M. Christian BODERE

Le rapporteur expose l'historique et le contexte du projet, acquise en 2017, puis après une longue gestation le projet de rénovation de la maison médicale à pris définitivement corps et a été inaugurée en décembre 2019.

Le choix de l'époque était de ne pas rénover la toiture, d'origine donc. Il y a lieu aujourd'hui de le faire.

Une première approche par entreprise permet d'estimer ce chantier à 66 000 € HT.

S'y ajoutent des travaux en régie pour le suivi de chantier de l'ordre de 2 000 €.

Considérant que ce type de rénovation est éligible à la DSIL : mises aux normes et sécurisation des services publics et/ou Rénovation thermique, le conseil municipal est invité à approuver ce projet.

Le conseil municipal du Guilvinec après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, :

- **Approuve** le projet de rénovation de la toiture de la Maison médicale
- **Sollicite** la DSIL pour un pourcentage de 50 % soit 34 000 €.

Fait au Guilvinec, le

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.leguilvinec.com